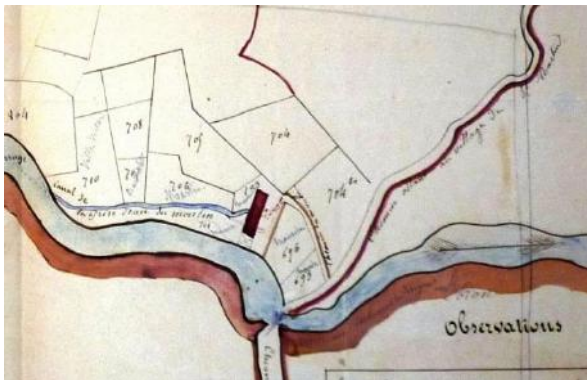


LE PONT DE CHARDON ou PONT DE ST-MARTIN

Le chemin de Grenoble en Provence, qui passe par Monestier de Clermont et Clelles, n'était autrefois qu'une piste difficilement carrossable. Le franchissement des torrents affluents de l'Ébron posait de gros problèmes, en particulier celui de l'Orbanne qui draine le bassin de Chichilianne. A Chardon, entre Saint-Martin de Clelles et Clelles, Lesdiguières entreprit la construction d'un pont en pierre franchissant ce cours d'eau. La réalisation en fut confiée à Albert et Salomon, spécialistes, nous l'avons vu, de ce genre d'ouvrage. Seul point de franchissement de l'Orbanne, il fut l'objet d'un entretien régulier, notamment en 1712-1713 puis un demi-siècle plus tard, en 1764, où de grosses réparations furent à chaque fois effectuées.

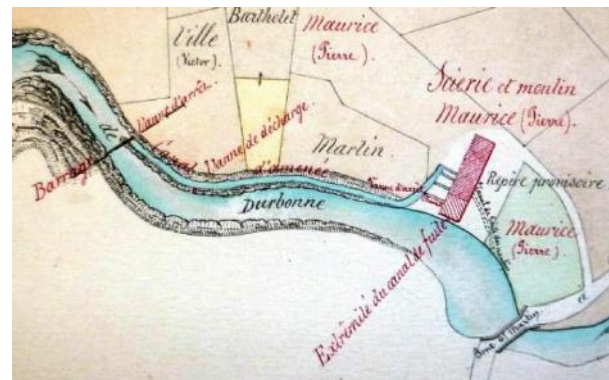
Mais peu après, en 1781, il s'écroule. Il est reconstruit au même emplacement, nettement plus large (7,8 mètres), avec de gros travaux de soutènement. Une grande partie des pierres de l'ancien pont fut sans doute réutilisée, ce qui lui conserva le même style et a pu faire penser à tort, et ce jusqu'à très récemment, que le vieux pont Lesdiguières avait traversé le temps jusqu'à nos jours. Cet ouvrage tout neuf présentant une arche unique de 13 mètres d'ouverture, ne servit que peu de temps à la circulation. Il fut en effet abandonné lors de la construction en 1825 de la route royale qui traverse le torrent à Darne, deux kilomètres et demi en amont. Le pont tomba alors dans un oubli quasi-total avant de céder, victime de ses berges instables, aux outrages du temps. Les grandes pluies de l'automne 2002 ont provoqué l'affaissement de la culée nord, entraînant l'effondrement de la voûte.



1840 – Autorisation de construction d'une scierie au moulin accordée à M. CHARDON.

1844 – Ampliation d'établir une scie à eau à M. MAURICE Pierre.

(visiblement le pont ne figure pas sur ce relevé)



1865 – La scierie devra être attenante de Saint-Martin.

(le pont est désigné Pont de Saint-Martin).



Avant 2002



2012 – Etablissement d'une passerelle provisoire